

Licence Professionnelle

Spécialisation BAC + 3

Commercialisation et Management

des Énergies Renouvelables pour le Développement Durable

« Cmer2d »

B to C et B to B au service de l'efficacité énergétique :

(Bilan thermique, Domotique, comptage des énergies : eau-gaz-électricité)

ARRAS



Vers la
Réglementation Thermique
2020

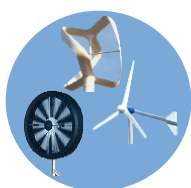
OBJECTIFS DE LA FORMATION:

Ce diplôme de niveau bac +3 est délivré par la Faculté Libre des Sciences et Technologies (FLST) de l'Université Catholique de Lille. Il a pour objectif de former des techniciens supérieurs hautement qualifiés dans le domaine des énergies renouvelables, combinant à la fois les compétences techniques et les savoir-faire commerciaux.

COMPETENCES ACQUISES A L'ISSUE DE LA FORMATION

Être capable :

- de proposer des solutions technico-commerciales pertinentes, qui satisferont durablement le client (B to C et B to B), pour qu'il puisse réduire son budget énergétique.
- d'être force de proposition pour assurer le développement de l'activité de l'entreprise .



CONDITIONS D'ADMISSION et PRE REQUIS :

Il faut être titulaire d'un diplôme de niveau Bac + 2 à orientation technique ou commerciale (DUT, BTS tertiaires...). Des connaissances préalables en matière technologique sont un plus pour les postulants. Les admissions se font sur dossier et sur titre. La taille de la section varie entre 8 et 20 stagiaires (salariés et étudiants confondus), afin de permettre un suivi personnalisé de qualité.



ORGANISATION DE LA FORMATION :

La spécialisation qui est proposée s'effectue en alternance dans le cadre d'un **contrat de professionnalisation** ou d'une **convention de partenariat école-entreprise**. La semaine comprend 2 jours de cours en école et 3 jours de formation en entreprise.

DUREE ET CALENDRIER

La formation d'une durée de 10 mois, de Septembre à fin Juin, est dispensée à Arras au Pôle d'Enseignement Supérieur Baudimont en partenariat avec l'Institut Catholique de Lille. **490 heures** de formation, comprenant par 5 modules.



FACULTÉ DE
**GESTION,
ÉCONOMIE
& SCIENCES**



PROGRAMME DE FORMATION

UE 1 : Les différents systèmes d'énergie : 110 heures [12 ECTS]

Les fondamentaux, normes et exigences.

UE 2 : La maîtrise de l'énergie : 100 heures [10 ECTS]

Les produits liés au chauffage, l'énergie et le bâtiment.

UE 3 : Techniques de communication et de négociation : 145 heures [15 ECTS]

Adaptées aux Énergies Renouvelables : prise de parole, outils du marketing, négociation adaptée aux ER, anglais commercial

UE 4 : Techniques juridiques, comptables et financières : 105 heures [11 ECTS]

Législation des Énergies Renouvelables, gestion comptable et financière, rentabilité des projets

UE 5 : Conduite de projet: 30 heures [12 ECTS]

Dans le secteur des Énergies Renouvelables et développement durable, conduite de projet d'entreprise et suivi de stage.

MODALITES PEDAGOGIQUES ET LES PLUS DE LA FORMATION

• Gestion d'un projet d'entreprise	• Visites de chantiers et de salons	• Valorisation du savoir-être
• Préparation au TOEIC	• Lecture de plan, croquis à main levée, relevé de cotes	
• Modélisation : 2D (AutoCad via DraftSight)	• Dimensionnement d'éclairage (Dialux +mesures)	
• Dimensionnement thermique d'habitation [Easy Energie et Easy H2O (logiciel d'audit énergétique) + étanchéité à l'air]		
• Comptage énergétique en temps réel.	• Domotique.	

MODALITE D'EVALUATION et DE VALIDATION DU DIPLÔME :

Contrôles en cours de formation (60%), examen final et soutenance de rapport de projet devant un jury composé d'enseignants de l'Université et d'intervenants professionnels (40%).

Formation en alternance :

Deux formules possibles de contrat en fonction des possibilités de l'entreprise:

• Pour ces deux formules : 2 jours de cours Jeudi et Vendredi (16h00 maxi) et trois en entreprise (21h00)

Durée de l'alternance école-entreprise : 80 jours minimum en entreprise à une période qui peut aller jusqu'à un an.

Cas 1. CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION (Statut salarié)

(80 à 100% du smic)

Formation gratuite pour le stagiaire salarié + rémunération, aide sur la charge patronale (loi Fillon de 2008).

Cas 2. CONVENTION DE PARTENARIAT ÉCOLE-ENTREPRISE (Statut étudiant)

(Gratification [pas de charge ou très faible] + subvention de l'entreprise à l'école [pas de TVA])

Formation gratuite dans la majorité des cas pour le stagiaire étudiant + gratification.

Les avantages de ces deux formules :

Pour l'employeur :

- Il forme le salarié à ses propres méthodes et renforce son équipe à un coût réduit.
- Le centre de formation apporte son concours dans la présélection des candidats ; il décharge également l'entreprise des formalités administratives. Il assure le suivi des présences et l'évaluation des connaissances.

Pour le candidat :

- Il bénéficie d'un accompagnement dans la recherche de l'entreprise d'accueil.
- Il profite d'une formation gratuite ou cofinancée, avec rémunération ou gratification.
- Il acquiert une expérience professionnelle valorisante, et disposera à la sortie d'un diplôme reconnu **Bac +3**, avec une perspective d'embauche en fonction du sérieux du stagiaire.

CONTACT : Pôle Enseignement Supérieur AREP CFP° Baudimont Tel : 03 21 16 81 84

28, Rue Baudimont CS 50502 62008 ARRAS Web: www.bscv.fr – www.alternance-arras.fr

SIRET 775 630 163 000 19 – Déclaration d'Activité 31 62 00 126 62